



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS

PROCES VERBAL N° 10 – SAISON 2021/2022

Réunion du :	12/04/2022
Présidence :	DELPLACE Patrick
Présent(s) :	BOZZINI Jean Paul, CHAIN Dominique, DELAUNAY Jean Loup
Excusé(s) :	GRIMAUD Pierre Olivier
Invité(s) :	GASTINEAU Jack

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. DELPLACE Patrick, membre du club de BOUCHEMAINE ES, ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHAIN Dominique, membre du club de ST MELAINE/AUBANCE, ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. BOZZINI Jean Paul, membre du club de LONGUENEE EN ANJOU FC, ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. GRIMAUD Pierre Olivier, membre du club de JUIGNE Fc LOUET, ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Homologation des procès-verbaux

Le Procès-Verbal N° 9 du 14/03/2022 est approuvé.

2. Conjoncture

A ce jour, les compétitions continuent de se dérouler normalement dans des conditions de respect du protocole suivant les réglementations en vigueur.

3. Championnat

La commission homologue les résultats des journées de championnats suivantes :

- Les matchs des 16, 17 et 18^{ème} journée de championnat pour les D1-D3-D4, joués les 13/03, 20/03 et 03/04
- Les matchs 18, 19 et 20^{ème} journée de championnat pour la D2, joués les 13/03, 20/03 et 03/04

- Pour l'ensemble de ces 3 journées couvrant toutes les divisions :
 - o 13 arbitrages non faits
 - o 2 forfaits
 - o 3 cartons jaunes

4. Coupe Paul Augelle

La commission effectue le tirage du 1^{er} tour de la Coupe Paul Augelle :

- 26 équipes engagées
- 5 équipes ne peuvent jouer le 24/04/2022 à ce 1^{er} tour. Soit ce sont des équipes de club ayant 2 équipes et déjà qualifiées dans les 2 autres coupes, soit ce sont des équipes de clubs ayant 1 seule équipe et déjà qualifiée dans une autre coupe.
- 5 matchs programmés le 24/04/2022 + 11 exempts, pour ramener 16 équipes en lice au 2^{ème} tour.
- Les arbitrages sont désignés.

5. Finales de fin de saison

- Le club de St Jean St Martin est confirmé par le CODIR pour l'organisation des 3 finales de coupe.
Le terrain retenu est celui de St Martin du Fouilloux, à date du 25 juin.
- Une rencontre avec les dirigeants du club est envisagée pour "lister" tous les points de cette organisation.

6. Réunion de fin saison

- La réunion est prévue le vendredi 17 juin 2022.
- Aucun club ne s'est manifesté à ce jour pour organiser cette réunion.
- Une relance pour information afin de solliciter un club organisateur va être faite.
- Si le nouveau message reste sans réponse, une réunion sera organisée au District (ou à dans un amphi à l'IFEPSA en fonction du nombre de personnes présentes), suivi d'un "pot dinatoire".

7. Courrier(s)

La commission prend connaissance d'un courrier d'un arbitre officiel. Celui-ci a été transmis à la Commission Départementale de Discipline.

8. Divers

- L'information d'une éventuelle organisation d'un championnat à 7 joueurs sur 1 demi-terrain avec un âge minimum, n'a trouvé écho que sur 3 clubs.
- Une relance va être transmise sur les messageries officielles des clubs.

Prochaine réunion : 10/05/2022 à 18h00

Le Président	Le Secrétaire
M. DELPLACE Patrick	M. BOZZINI Jean Paul